C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° 001 /CIMA/PCMA/PCE/17
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA) EN QUALITE DE PERSONNALITE QUALIFIEE DANS LE DOMAINE FINANCIER

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE :

Article 1er : Est nommé membre titulaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), en qualité de personnalité qualifiée dans le domaine financier, pour la durée du mandat restant à courir, Monsieur Blaise Eugène NSOM, de nationalité camerounaise.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 04 octobre 2017

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances · CIMA · Conseil des Ministre
Le Président

Sani YAYA

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 44 37 79 - FAX : (241) 01 73 42 88 -
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org